

PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Séance ouverte à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Le deux octobre deux-mille-vingt-trois à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique Maire, préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, et Irène PAIN.

Messieurs Bruno FANGET, Marc GAY, Jean-Pierre LAFONT, Fernand LEPIN, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE, et Gilbert VINCENT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents :

DESGLÈNE Jérôme

VINCENT Gilbert

FRÈRE Daniel

MANDON Fabrice

pouvoir à LAFONT Jean-Pierre

pouvoir à MAZINGARBE Dominique

Madame Irène PAIN a été élue secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du 5 septembre 2023.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention: 0

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire, ouvre la séance.

DELIBERATION N°2023-78 : POSE ET FORUNITURE DE DEUX PORTES SECTIONNELLES AU LOCAL DES EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de confier auprès de l'Entreprise FAS de Saint Clair (07), la pose et la fourniture de deux portes sectionnelles au local des employés communaux pour un montant de 7 372 ,63 € HT.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-79 : IMPLANTATION POTEAU INCENDIE AU LIEU DIT CHEMIN DES SOYEUX

La Maison d'Accueil Protestante située à « 360 Chemin des Soyeux – 07690 VANOSC » a déposé un Permis de Construire. Les locaux sont classés comme Établissement Recevant du Public (ERP).

La demande a été envoyée au SDIS de Privas (07). Le compte rendu de la Sous-Préfecture de Tournon-Sur-Rhone (07), a démontré qu'il serait souhaitable d'installer un Poteau d'Incendie (PI) à moins de 200 mètres de l'habitation.

Après concertation avec le Maître d'Oeuvre du service Assainissement d'Annonay Rhône Agglo, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise RAMPA de Le Pouzin (07), le terrassement, la fourniture et la pose d'un Poteau Incendie (PI) pour un montant de 7 589,10 € HT.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-80 : ACQUISITION LOGICIEL CIMETIERE EBENE

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 octobre 2022.

Monsieur le Maire explique aux membre du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir un logiciel cimetière.

Ce logiciel permettra de mieux gérer le cimetière et les contraintes administratives inhérentes.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de Cosolus pour l'acquisition du logiciel Ebène pour un montant de 315,13 € HT, les frais de maintenance sont de 217,81 € HT et celle de Numérian pour l'acquisition du logiciel Ebène pour un montant de 315,13 € HT, les frais de maintenance sont de 217,81 € HT.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-81 : ACHAT PANNEAU – MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la Société TTI ROCHETAILLÉE EMAIL de Sarras (07), un panneau émaillé avec logo, support galva et brides pour un montant de 189,40 € HT.

Ce panneau aura pour but de rappeler aux usagers de ne pas stationner sur la Place des Droits de l'Homme les 1^{ers} dimanche de chaque mois de 6 h à 19 h pour l'organisation du marché mensuel de producteurs et artisans locaux.

Voté à 8 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

DELIBERATION N°2023-82 : ACHAT PANNEAU REGLEMENTATION PUMPTRACK

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la Société TTI ROCHETAILLÉE EMAIL- BURRIAL de Sarras (07), un panneau alu 15/10ème brut pour un montant de 353,00 € HT.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-83 : FOURNITURE GODET POUR TRACTOPELLE FERMEC 860

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la Société SARL S.M.V.T.P. de Pont Salomon (43), un godet 300 mm pour un montant de 812,25 € HT.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

RAS

La séance est levée à 22 h 30

MAZINGARBE Dominique
Maire



PAIN Irène
Adjointe